

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Eco Trail and Bike Briollay – Dimanche 13 octobre 2024

L'ECO TRAIL AND BIKE DE BRIOLLAY SUPER U - Cycles PLEIN AIR est organisé par l'association Run and Bike Briollay, une association régie par la loi 1901.

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés FFA, FFC, FSGT, UFOLEP, triathlon ou non licenciés.

Le présent règlement s'applique aux épreuves nommées : 12 kms et Eco Trail&Bike Super U Cycles plein Air 25 kms ainsi que la course découverte 6 kms

Les 2 premiers parcours sont accessibles aux personnes de plus de 16 ans (ou 16 ans le jour de l'épreuve).

L'épreuve découverte est réservée uniquement aux enfants à partir de 10 ans et aux personnes non licenciées dans une fédération FFA, FFTRI ou FFC.

Inscription :

Les inscriptions s'effectuent uniquement par Internet depuis le site Klikego à l'adresse :

<https://www.klikego.com/inscription/run-and-bike-briollay-2024/triathlon/1604437003516-6>

Pour être valide, toute inscription à ces deux distances devra être accompagnée :

- soit de la photocopie d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Santé Loisir délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, d'une licence FFC, Triathlon, FSGT ou UFOLEP.

- soit, pour les non adhérents à une fédération citée ci-dessus, d'un certificat médical. Ce certificat doit mentionner l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme ou de la course à pied ou du cyclisme. Il doit dater de moins d'un an le jour de la course. Ce document sera conservé en original ou en copie en tant que justificatif en cas d'accident.

- du règlement de l'épreuve :

- 9 € par équipe pour le 6 kms

- 16,20 € par équipe pour le 12kms

- 26,70 € par équipe pour le 25 kms

Chaque participant doit fournir son certificat médical ou photocopie de licence.

Points particuliers liés à un Run and Bike :

- Chaque équipe est composée de deux coureurs. Le premier court, l'autre l'accompagne à vélo.

- Le relais consiste à inverser les rôles. Les relais peuvent se faire partout exceptés dans la cote de noyant ou les changements sont interdits.

LE VÉLO NE DOIT JAMAIS ETRE POSE AU SOL, le vélo fait office de témoin relais.

- Le cycliste et le coureur doivent rester ensemble tout au long du parcours, 150 m d'écart seront autorisés dans les parties techniques.

- Les deux équipiers sont tenus de suivre exactement le même parcours.

- Les cyclistes veilleront à ne pas gêner les coureurs à pied des autres équipes.

- Le code de la route doit être scrupuleusement respecté, l'organisation veillera particulièrement au fait que les coureurs se maintiennent à droite sur les routes et ne coupe pas les virages. L'organisation se réserve le droit d'arrêter tout coureurs qui ne respectent pas le code de la route. Les parcours sont entièrement balisés. Sur les rares portions de route, chaque participant est tenu de respecter le code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Il est expressément demandé aux participants de ne jeter aucun emballage sur le trajet.

- Le port du CASQUE EST OBLIGATOIRE pour tous, coureurs et cyclistes.

- Le vélo utilisé doit être du type VTT (mountain bike) ou gravel sauf sur le parcours découverte ou l'utilisation d'un VTC peut suffire.

- L'utilisation de vélo électrique est interdit.

- Interdiction de monter à deux simultanément sur le vélo.

- Les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble.

- Tout accompagnement (à pied, à vélo ou autre ...) est formellement interdit.

- Une tenue identique pour les équipiers est conseillée.

Les droits d'engagement comprennent :

- 1 Dossard pour chaque participant
- Un lot de bienvenue
- Ravitaillements (l'organisation se réserve le droit de ne pas mettre de points de ravitaillements si le contexte sanitaire est trop contraignant)

Retrait des dossards :

Les dossards seront à retirer à l'aire de départ située sur la plage de Briollay sur présentation d'une pièce d'identité.

Chronologie : (Non définie à ce jour)

8h30 : retrait des dossards

10h00 : Briefing de l'ECO TRAIL&BIKE Briollay 2021 (22 kms)

10h15: DEPART de l'ECO TRAIL&BIKE Briollay 2021 (22 kms)

10h30 : Briefing du RUN&BIKE Briollay 2021 (9 kms)

10h45: DEPART du RUN&BIKE Briollay 2021 (9 kms)

12h00 : PODIUMS

Sécurité routière :

La sécurité routière sera assurée par des signaleurs mis à la disposition de l'organisation.

Modification / Annulation des épreuves :

En cas de force majeure (intempéries, absence de signaleurs, COVID, ...), et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours, de modifier les horaires, les parcours, ou d'annuler les épreuves.

Les participants pourront demander le remboursement de l'épreuve (seule la commission Klikego ne sera pas remboursées, soit 0,50 € pour le parcours découverte et 1,50 € pour le 18 kms)

Assurance :

Responsabilité civile : Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve auprès de la compagnie **AXA**. Cette assurance couvre les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Parcours

Les parcours des 2 épreuves sont disponibles sur le site de l'association Run and Bike Briollay :

http://runbikebriollay.fr/?page_id=131 (à confirmer)

Contrôles / Abandons :

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard

Sécurité :

Un numéro de téléphone à contacter en cas de besoin sera inscrit sur le dossard de chaque coureur

Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison radio avec le PC de la course. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié. L'équipe médicale officielle est habilitée à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Sécurité routière :

La sécurité routière sera assurée par des signaleurs mis à la disposition de l'organisation.

Les coureurs évoluant au milieu de la chaussée ou sur la gauche peuvent être pénalisés de 1min par décision de l'organisateur.

Ravitaillements : (Non définis à ce jour)

Sur chaque parcours, des points de ravitaillement seront assurés ainsi qu'à l'arrivée.

Les participants sont considérés en autonomie totale entre chaque ravitaillement.

Une réserve d'eau est vivement conseillée pour prendre le départ.

Tout ravitaillement sur le parcours par une personne extérieure à la course est strictement interdit.

Remise des prix :

La remise des prix aura lieu vers midi.

Un classement dans chaque épreuve pour les 3 premiers des catégories ci-dessous est prévu :

- Scratch
- Mixte

Droit d'Image :

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du **Run and Bike BRIOLLAY** à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au **Run and Bike BRIOLLAY**, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Loi informatique et liberté :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Acceptation complète du règlement :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses

Exclusion :

Tout accompagnateur (à pied, en vélo ou par tout autre moyen) est strictement interdit sur le parcours. Le non-respect de l'un des points du règlement peut entraîner la disqualification de l'équipe.